Image not found or type unknown

Pension alimentaire pour enfants non reconnus

Par **barbara59223**, le **31/10/2008** à **16:19**

bonjour j'ai bien recu votre message jeetendra mais on m'a dit qu'il avait jusqu'au 3 ans de l'enfant pour les reconnaitre ou apres max 2 ans apres la separation pour moi d'engager une action au tribunal dans le cas contraire je n'avais plus aucun recours et qu'il fallait que j'attende que mes enfants aient 18ans pour que soit eux qui menent une action
est ce vrai?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés